



Ville de Vevey
**Travaux publics,
espaces verts et entretien**
Rue du Simplon 16
1800 Vevey

Taxe de base entreprise - TBE

Merci de nous retourner le formulaire lors de votre arrivée à Vevey

La TBE est une taxe annuelle qui s'applique à toutes les entreprises basées à Vevey. Elle contribue au financement des infrastructures communales pour la gestion des déchets et est indépendante de la quantité de déchets produits (*renseignements au verso de ce formulaire*).

Raison sociale _____

N° TVA/IDE _____

Activité _____

Adresse d'exploitation (à Vevey)

Adresse de facturation

si différente de celle-ci-dessus

NPA _____ Ville _____

Contact M/Mme _____

N° tél. _____

Courriel _____

Effectif de l'entreprise en EPT (*emploi plein temps*)

*Les patrons, apprentis, saisonniers, auxiliaires, etc.
doivent être comptabilisés dans l'effectif.*

Exemple

1 personne à 100% = 1.0 EPT

1 personne à 30% = 0.3 EPT

1 personne à 60% = 0.6 EPT

Total = 1.9 EPT

Nbre EPT au 1^{er} janvier
Un chiffre est obligatoire *

☐ Association/Fondation à but non lucratif

Joindre les statuts pour être exempté de la TBE

☐ Succursale d'une entreprise suisse

Adresse de la maison mère

NPA _____ Ville _____

➤ **si raison individuelle**

Informations de la personne responsable

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

NPA _____ Ville _____

➤ **Activité depuis le** _____

➤ **Ancienne enseigne** *si connue*

Si le Nbre EPT est « **zéro** » merci de nous indiquer la raison (*p.ex. travaux, inactivité temporaire, boîte postale, autre*)

☐ Cessation d'activité au : _____

Joindre preuve de radiation (fin de bail, attestation...)

* Si, lors de la réception du formulaire, la case **Nbre EPT** n'est pas remplie correctement, nous considérerons d'office un nombre EPT égal à un (1) ou au nombre EPT de l'année précédente, si supérieur à 1 EPT.

Lieu et date

Signature de la personne responsable
et sceau de l'entreprise



Travaux publics, espaces verts et entretien
Rue du Simplon 16
1800 Vevey

Taxe de base entreprise (TBE)

Informations importantes

Le formulaire taxe de base entreprise est **obligatoire pour chaque entreprise arrivant à Vevey**. Il doit nous être retourné dûment complété et signé par courriel ou par envoi postal.

La taxe s'applique à toutes les entreprises basées à Vevey et par entreprise il faut entendre toute activité lucrative quelle que soit son activité et ceci indépendamment du fait qu'elle produise ou non des déchets. De ce fait, elle est **basée sur le registre du commerce (RC) et le registre du numéro d'identification des entreprises (IDE)**. Par conséquent, il est important de faire le nécessaire auprès de ceux-ci en cas de changement d'adresse ou de radiation et de nous faire parvenir une copie.

Si vous désirez passer par un prestataire privé concernant les « déchets industriels banals » (DIB), nous vous prions de contacter M. Frédéric Nicolet, Brigade de propreté, au 0800 766 766, afin de connaître la procédure.

Il est également important de noter qu'afin de faciliter le traitement des données, **rien ne se fait par téléphone**. Toute requête spécifique doit se faire **par écrit** (par courriel ou par envoi postal) à nos services.

Cependant, il reste toujours possible de nous contacter par téléphone pour obtenir des informations complémentaires quant au fonctionnement de la taxe. Vous pouvez également trouver en ligne le règlement communal sur la gestion des déchets urbains via le lien suivant : <https://www.vevey.ch/prestations/reglement-et-directives>.

Pour vous aider :

Dois-je remplir le formulaire TBE ?

